

**EXTRAIT DU
REGISTRE**

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

**Délibération fixant le
montant des
indemnités de
fonction du maire et
des adjoints**

Convocation du
16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
publié sur le site internet
de la Mairie, le 23 mars
2026.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES**

SEANCE DU 22 MARS 2026

Délibération n° 08 - 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Magalie - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume – TERLYNCK Florine – MARCHAND Véronique – CARPENTIER Ghislain

Absent :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de trois adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du Maire et des adjoints

DECIDE

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Après délibération et vote à l'unanimité, le régime indemnitaire est fixé comme suit :

- Maire : 28.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Adjoints : 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Fonctions	Noms, prénoms	Taux	Montants mensuels bruts
Maire	BLOMME Claude	28.10	1155.06
1 ^{er} adjoint	LAIGLE Jean Louis	10.89	447.64
2 ^{eme} adjoint	SCHMIDT Magali	10.89	447.64
3 ^{eme} adjoint	SERPILLON Irénée	10.89	447.64

ARTICLE 2 – Revalorisation :

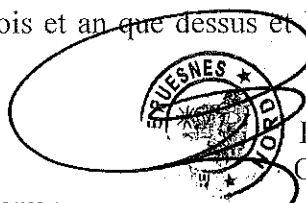
Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Date d'effet : le 22 mars 2026

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et les membres présents ont signé.



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : 23 mars 2026
- De la publication le : 23 mars 2026

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Fixation du nombre de
membres au CCAS et
élections des membres

Quorum : oui

Secrétaire de séance :
LAIGLE Jean Louis

Convocation
du 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
publié sur le site internet
de la Mairie, le 23 mars
2026.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 22 MARS 2026

Délibération n° 09 - 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Magalie - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume – TERLYNCK Florine – MARCHAND Véronique – CARPENTIER Ghislain

Absent :

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal élu le 22 mars 2026.

Considérant qu'il convient de renouveler le Comité Communal d'Action Sociale après chaque nouvelle élection municipale.

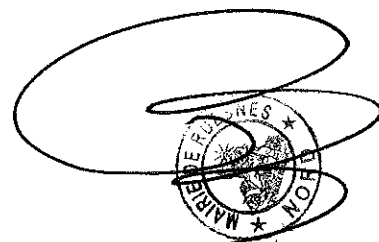
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe (en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles) le nombre à huit membres élus et huit membres nommés en plus du maire qui en est le Président de droit.

Les membres élus à l'unanimité par le conseil municipal du Comité Communal d'Action Sociale sont :

BROQUET Magali / FEDERBE Patrick / MARCHAND Véronique
TERLYNCK Florine / DUPIRE Annick / LAIGLE Jean-Louis
SERPILLON Irénée / CARPENTIER Ghislain

Les membres nommés sont :

LEPEZ Lucie / COLIN Michèle / FASANO Marie Annick / GUERY Marie Line / LEMOINE Christian / SCHMIDT Nicolas / THIRIOT Xavier / GRANSARD Marie-Claude



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 22 mars 2026
Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026
- De la publication le 23 mars 2026

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Désignation d'un délégué,
et de son suppléant, au
Syndicat Mixte du Parc
naturel régional de
l'Avesnois

Quorum : oui

Secrétaire de séance :
LAIGLE Jean Louis

Convocation
du 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
publié sur le site internet
de la Mairie, le 23 mars
2026.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 22 MARS 2026

Délibération n° 10 - 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Anniek - FEDERBE Patrick - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Magalie - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume – TERLYNCK Florine – MARCHAND Véronique – CARPENTIER Ghislain

Absent :

Monsieur le Maire expose qu'il vient d'être saisi par le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, pour désigner le délégué de la Commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Ce délégué Communal sera appelé à s'inscrire à une ou plusieurs des 5 commissions thématiques qui élaborent des propositions à partir desquelles se construit le programme d'actions du Syndicat mixte du Parc.

Ce délégué Communal sera le représentant de la Commune auprès du Parc, et sera le relais de celui-ci auprès du Conseil municipal et plus largement auprès de la population.

Mme BROQUET Magali fait acte de candidature en tant que titulaire
Mme SCHMIDT Magalie fait acte de candidature en tant que suppléant

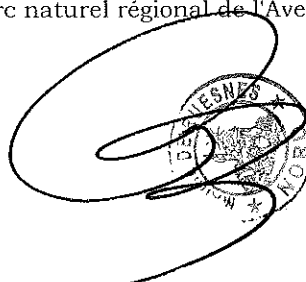
Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer pour désigner notre représentant auprès de cette instance,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33 qui précise : « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant les organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes »,
- Vu la candidature de Mme BROQUET Magali en tant que titulaire
- Vu la candidature de Mme SCHMIDT Magalie en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, et au terme du vote à scrutin secret par 11 voix pour,

DECIDE :

- Mme BROQUET Magali est désignée par le Conseil Municipal de Ruesnes en qualité de délégué au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, durant la totalité de son mandat.
- **PRECISE** qu'en cas d'empêchement, Mme SCHMIDT Magalie sera remplaçante.
- **DIT** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 22 mars 2026

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026
- De la publication le 23 mars 2026

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Election des commissaires
à la commission
communale des impôts
directs.

Quorum : oui

Secrétaire de séance :
LAIGLE Jean Louis

Convocation
du 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
publié sur le site internet
de la Mairie, le 23 mars
2026.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 22 MARS 2026

Délibération n° 11 - 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Magalie - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume – TERLYNCK Florine – MARCHAND Véronique – CARPENTIER Ghislain

Absent :

Considérant l'article 1650 du Code Général des Impôts qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs et qu'il convient de désigner des commissaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms en plus du Maire, Président de la CCID :

Président : BLOMME Claude 4, la coignée 59530 RUESNES

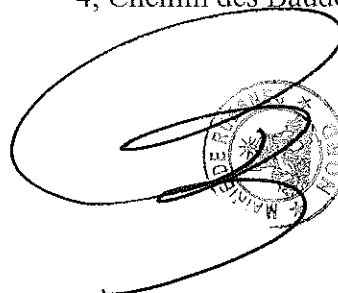
Représentant la commune de Ruesnes

Titulaires :

LAIGLE Jean- Louis	6, route de Beaudignies 59530 RUESNES
SERPILLON Irénée	29, rue de Bermerain 59530 RUESNES
SCHMIDT Magalie	29, rue Pasteur 59400 AWOINGT
FEDERBE Patrick	32, La Coignée 59530 RUESNES
DUPIRE Annick	52, rue de Sepmeries 59530 RUESNES
CARPENTIER Guislain	Route de Beaudignies 59530 RUESNES

Suppléants :

SCHMIDT Nicolas	35, rue du Quesnoy 59530 RUESNES
MARCHAND André	6, chemin de Mortry 59530 RUESNES
LEBRUN Marcel	18, rue de Bermerain 59530 RUESNES
MARCHAND Bernard	16, rue de Bermerain 59530 RUESNES
JACQUART Stéphane	13, rue du Quesnoy 59530 RUESNES
THIRIOT Xavier	4, Chemin des Baudeliers 59530 RUESNES



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 22 mars 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026
- De la publication le 23 mars 2026

**EXTRAIT DU
REGISTRE**

**DEPARTEMENT
NORD**

**ARRONDISSEMENT
AVESNES**

**COMMUNE
DE
RUESNES**

OBJET :

*Adhésion Réseau
Francophone des villes
Amies des aînés*

*Et Engagement vers le
Label « Village Ami
des Aînés »*

Quorum : oui

Secrétaire de séance :
LAIGLE Jean Louis

Convocation
du 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Conformément à l'article L. 121-17 du code des communes, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été publié sur le site internet de la Mairie, le 23 mars 2026.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES**

SEANCE DU 22 MARS 2026

Délibération n° 12 - 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Magalie - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume – TERLYNCK Florine – MARCHAND Véronique – CARPENTIER Ghislain

Absent :

L'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés a été lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS.

Le réseau accompagne les collectivités en ce sens et valorise leurs initiatives. Il crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de 3 principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, de la part croissante de nos administrés âgés, des actions déjà initiées sur la commune en faveur du vieillissement en bonne santé, il nous semble pertinent d'adhérer au réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) ainsi qu'au réseau mondial des villes amies des aînés.

De plus la commune a, via le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors, l'opportunité d'obtenir une bourse pour l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge (15 000€) et des crédits d'accompagnement pour la gestion administrative de la démarche (1 000 €) pour obtenir le Label « Village Amis des Aînés ».

Compte tenu de cette opportunité et des projets sur la commune en faveur du vieillissement en bonne santé, il convient de démarrer la démarche en vue d'une labellisation qui permettra dans un second temps de mobiliser de nouveaux financements.

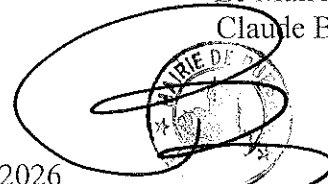
Aussi, la commune s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Village Amies des Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial participatif autour des thématiques Villes Amies des Aînés : transport et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, cultures et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, service et soins, information et communication ;
- Définir un plan d'action Village Ami des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du réseau francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux évènements (colloques, journées de formation, voyage d'étude...).
- De s'engager dans un processus de labélisation « Village ami des aînés »

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'octroi des crédits par RFVAA :

- De l'adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) ainsi qu'au réseau mondial des villes amies des aînés ;
- De la désignation d'un représentant titulaire M. LAIGLE Jean Louis et un représentant suppléant M. SERPILLON Irénée pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- De verser annuellement la cotisation dont le montant est de 50 € déterminé en fonction du nombre d'habitants.
- De signer le formulaire d'engagement « En route vers le Label »
- De verser l'ensemble des frais relatifs à la démarche « en route vers le label » dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.
- De déposer une demande subvention d'un montant de 16 000€ au titre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet d'ingénierie choisi pour accompagner la démarche

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.



Fait et délibéré le 22 mars 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026
- De la publication le 23 mars 2026